

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2016

**Présents :** Mmes SOULLARD - BETARD - ALBERT

MM. CRABEL - BLUTEAU - DUCEPT R. - DUCEPT S. - RAMBAUD - ARNAUD - TURPEAU -  
TURPAULT

formant la majorité des membres en exercice.

**Absente excusée :** A. VRIGNAULT représentée par S. ALBERT  
M. VERDON représenté par S. TURPEAU  
G. THEVENOT représentée par F. SOULLARD  
C. BODIN représentée par A. RAMBAUD

**Secrétaire :** ARNAUD Jérôme

*Lesquels forment une majorité des membres en exercice.*

## Ordre du jour :

1. **Décisions du Maire prises dans le mois**
2. **Gens du voyage : encaissement liquidité**
3. **Personnel :**
  - création poste adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe
  - tableau des effectifs
4. **Avancement travaux foyer rural**
5. **Compte rendu commission voirie du 18/10 :**
  - avancement travaux « rue de la Brossardière »
  - approbation devis en cours
  - chemins communaux
  - signalétique
6. **Proposition de vœu pour suppression de la maison d'arrêt de Fontenay le Comte**
7. **Questions diverses**

Le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 15 Septembre 2016.

### *1) Décisions du Maire prises dans le mois*

- Acquisition d'un micro supplémentaire pour la sono de la salle Ostarderia de 419.65 € TTC
- Sablage du terrain de foot du haut par la CAVAC et passage du scarificateur sur les 2 terrains.
- Modification du planning de Marie-Line BELAUD
- Inspection du barrage du plan d'eau de l'Etruyère en présence de la DREAL ainsi que la DDTM

## 2) Gens du voyage : encaissement don

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à l'installation des gens du voyage sur le terrain de foot du 05/09 au 09/09/2016, ils ont fait un don de 200.00 € à la Commune pour indemniser l'eau et l'électricité.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a entretenu une bonne relation avec eux et qu'ils ont respecté les lieux et les habitants.

Après discussion, à l'unanimité le Conseil d'administration :

- **ACCEPTE** le don des gens du voyage d'une valeur de 200.00 €.
- **AUTORISE** l'inscription de la recette au compte 7713.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer les pièces à intervenir.

## 3) Personnel

### - création d'un poste adjoint technique de 2ème classe

Monsieur le Maire informe le conseil, que 46 candidatures ont été reçues pour le remplacement de Jean-Pierre RAUTUREAU. 5 personnes ont été convoquées le 30 septembre et suite à ces entretiens la candidature retenue est celle de Monsieur Christian DEBORDE, habitant 1, rue du Bois Sud à LA TARDIERE.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire expose au Conseil que compte tenu du départ à la retraite de Monsieur Jean-Pierre RAUTUREAU le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est nécessaire de faire un tuilage pour la prise de poste et donc de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016, à temps plein.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un poste d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps plein à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou son représentant à signer les pièces à intervenir.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent nommé dans l'emploi ci-dessus créé, seront inscrits au budget, chapitre 012.

### - Tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant que suite au départ en retraite de Monsieur Jean-Pierre RAUTUREAU le 1er janvier 2017, il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe à temps plein le 1er novembre 2016 pour faire un tuilage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'ouvrir le poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe
- **ADOpte** le tableau des emplois suivant :

Emplois	Catégorie	Effectif	Dont temps non complet
<b>ADMINISTRATIF :</b> Secrétaire de mairie Agent chargé de l'accueil	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe B Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> cl C	1 1	T. Partiel 80 %
<b>TECHNIQUE</b> Agent des services techniques Agent des services techniques Agent des services techniques Agent polyvalent	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> cl C Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe C Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe C Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe C	1 2 1 1	17.5/35 heures
	<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	

- **DECIDE** que le tableau des emplois ainsi proposé prendra effet à compter du 1er novembre 2016,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Commune, chapitre 012.

#### *4) Avancement travaux foyer rural et des jeunes*

Monsieur le Maire donne la parole à Gaël BLUTEAU et Jérôme ARNAUD pour expliquer l'avancement des travaux pour les lots dont ils sont concernés. Aussi, une visite de chantier est proposée le samedi 5/11 à 16h30 pour les conseillers municipaux et les employés communaux.

#### **- Avenant au marché lot désamiantage**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal, que le petit bâtiment des anciennes vestiaires basket contenait une isolation avec de l'amiante et qu'il était fortement recommandé de la faire retirer simultanément avec la dépose de la couverture. Sachant que cette prestation n'était pas comprise dans le devis, la plus-value est de 500.00 € HT soit un

avenant au marché n°2015-002 pour le lot désamiantage de l'entreprise WATT INSTALLATION.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'avenant n°01 du lot désamiantage présenté pour le marché de travaux 2015-002 concernant la réhabilitation des salles du foyer des jeunes et du foyer rural, pour un montant 500.00 HT soit 600.00 € TTC pour l'Entreprise WATT INSTALLATION.

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer l'avenant n°01 du lot « DESAMIANTAGE » du marché 2015-002.

*5) Compte rendu commission voirie du 18/10 :*

#### **- avancement travaux « rue de la Brossardière »**

Gaël BLUTEAU fait un point sur l'avancement des travaux de la rue de la Brossardière, il reste 5 semaines de travaux... il y a un peu plus de délai ! Il rappelle que les travaux se feront en deux phases.

#### **- approbation devis en cours pour la « route de l'Etruyère »**

Monsieur le Maire donne la parole à Gaël BLUTEAU, Adjoint à la voirie pour présenter 3 devis au Conseil ; pour effectuer la voie communale de l'Etruyère, en partant de la rocade 938ter jusqu'en haut du village de l'Etruyère, les devis des entreprises suivantes, sont ptosés:

▪ TP GIRAUD de	44 100.00 € TTC
▪ SARL CHARRIER NC de	43 794.00 € TTC
▪ COLAS de	40 680.00 € TTC

Les travaux de voirie seront réalisés en enrobé à froid type compomac à raison de 85kg/m<sup>2</sup> avec une couche d'accrochage à l'émulsion.

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour, le conseil :

- 
- **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise COLAS de FONTENAY LE COMTE (85) pour un montant de 40 680.00 € TTC, afin d'effectuer les travaux de voirie de la voie communale de l'Etruyère.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou son représentant à signer les pièces à intervenir.

#### **- Chemins communaux**

Monsieur le Maire propose de revoir le tarif pour la vente d'un chemin communal de LA TARDIERE (85) à un propriétaire foncier. Il rappelle au Conseil que depuis le passage à l'Euro en 2002, il est appliqué le tarif de 1€ le m<sup>2</sup>, mais que suite à la commission voirie du 18/10 il a été demandé de délibérer sur le prix pratiqué jusqu'à présent. Monsieur le Maire ouvre le débat afin que tous les conseillers municipaux s'expriment et communiquent leurs ressentis sur ce sujet.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un état des lieux des chemins communaux est en cours avec la collaboration de Charles DELHOMME «réfèrent départemental des sentiers pédestres » ; suite à ce diagnostic, un courrier sera envoyé à chaque exploitant agricole (propriétaire ou fermier) pour les informer et les inviter à régulariser si besoin.

Après discussion et un vote à bulletin secret : 12 pour 1 contre et 2 blancs, le conseil :

- **DECIDE** de fixer le prix de 1€ le m<sup>2</sup> pour la vente d'un chemin communal de LA TARDIERE (85) à un propriétaire foncier.
- **PRECISE** les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

### - Signalétique

Monsieur le Maire demande au Conseil de mettre en place une commission pour installer sur la Commune une nouvelle signalétique, les personnes nommées ci-dessous sont membres :

- Jean-Marie TURPAULT
- Stéphane TURPEAU
- Jérôme ARNAUD
- Nathalie BETARD
- Aurélien RAMBAUD

Il y aura un ordre de jour au prochain conseil pour prioriser la signalétique de la Salle Ostaderia, Jérôme ARNAUD et Aurélien RAMBAUD travaillent sur un projet.

### *e) Proposition de vœu pour maintenir la maison d'arrêt de Fontenay Le Comte*

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Hugues FOURAGE pour la prononciation de vœu afin que le site de FONTENAY LE COMTE soit retenu pour l'implantation d'une prison, à l'unanimité, le conseil accepte de soutenir la demande de Hugues FOURAGE.

### *f) Questions diverses*

A La Tardière,  
Le 27 octobre 2016.

Le Maire,  
Damien CRABEL.

